

Procédures conventions

> Stages effectués avec la faculté d'Éducation dans le cadre de l'UE parcours enseignement et recherche en L3 LMA et LLCER - 2020 / 2021



Procédure en place pour la gestion des conventions

La gestion des stages effectués avec la faculté d'Éducation a changé, il vous faudra désormais procéder de la façon suivante :

Concernés les stages effectués dans les écoles du premier degré du Gard (30)

1 - Prendre contact avec la faculté d'Éducation

Par courriel : fde-site-nimes@umontpellier.fr

Et participer à la mise en stage lors du premier cours.



espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

2 – Remplir votre convention de stage sur l'ENT.

- Établissement d'accueil = DSDEN du Gard - siret 17300431800015 - 58 rue Rouger de L'isle, 30031 Nîmes. Comme signataire de la convention à l'attention de **Monsieur Philippe Maheu - DASEN - (directeur académique des services de l'Éducation nationale)**.

- Service d'accueil = Le nom de l'école primaire dans laquelle vous allez effectuer votre stage. Indiquer comme tuteur de l'organisme d'accueil l'enseignant de l'école.

- Indiquer dans « modalités d'encadrement (page 2) » = 5 1/2 journées de formations assurées par la Faculté d'Éducation 62, rue Vincent Faita, 30000 Nîmes

3 – Faire signer les trois exemplaires de la convention de stage à l'enseignant de votre filière d'études que vous avez choisi comme tuteur pédagogique et vous même.

4 – Faire parvenir les trois exemplaires de la convention à la faculté d'Éducation - 62, rue Vincent Faita - 30000 Nîmes

5 – la FDE se charge des signatures du Service Départemental de l'Éducation Nationale du Gard et de retourner la convention au service ba2ip de l'université de Nîmes pour signature et validation de la présidence.